



Commune de Luçon – Compte rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le 2 juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 juin 2019, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre-Guy PERRIER, Maire de Luçon.

Etaient Présents :

Monsieur PERRIER Pierre-Guy, Maire de Luçon,

Monsieur BONNIN Dominique, Monsieur GACHET Daniel, Madame RECULEAU Monique, Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Madame SIMONET Michèle, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Adjoints au Maire.

Madame BERTRAND Olivia, Monsieur ROBERT Léon, Monsieur VRIGNAUD Francis, Monsieur CHARRIER Jean-Philippe, Madame TIBURCE Corinne, Madame SAINLOT Chantal, Monsieur LESAGE Denis, Madame Tiffany LABARSOUQUE, Mme BANBUCK Annie, Madame SUREAU Laurence, Monsieur NAULEAU Loïc, Monsieur DEVOYE Hervé, Monsieur PROUST Dominique, Monsieur BARBIER Pierre, Conseillers municipaux.

Absentes représentées :

Madame RECULEAU Monique ayant donné pouvoir à Mme THIBAUD à partir de la délibération n°17
Madame CARDINES Marie-Claude ayant donné pouvoir à Mme SIMONET
Madame COIRIER Marie-Paule ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON
Madame LIBESSART Géraldine ayant donné pouvoir à Mme BERTRAND

Absents excusés :

Monsieur CAILLET Guy
Madame CONSTANTIN Nicole
Madame BOURGUIGNEAU Séverine

Nomination d'un secrétaire de séance :

Madame LABARSOUQUE est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande une minute de silence suite au décès de Monsieur Pierre DELPY, élu de 1983 à 2001.

Le Procès-verbal du 14 mai est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne en information les décisions D031 à D058-2019 et les DIA de mai 2019

Monsieur le Maire demande l'accord des élus pour ajouter la délibération n°23 : avis favorable.

C048.01 - Budget principal - Décisions modificatives n°1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix Pour et 5 Abstentions, **APPROUVE** les présentes décisions modificatives n°1 du budget principal en cours.

Chapitre	Compte	Objet	Dépenses	Recettes
011	6228	Matériel centre de loisirs	- 2 450,00	
011	6228	Conseil Municipal des jeunes	- 1 500,00	
023	023	Virement à la section d'investissement	128 410,00	
73	73111	Impôts		- 354,00
74	74835	Compensation TH		24 128,00
74	74834	Compensation TF		4 013,00
74	7411	Dotation forfaitaire		13 157,00
74	74123	Dotation de solidarité urbaine		38 056,00
74	74127	Dotation nationale de péréquation		45 460,00
		Total fonctionnement :	124 460,00	124 460,00
598	2111	Achat du terrain gendarmerie	100 000,00	
598	21318	Travaux espace Richelieu - MFR	30 000,00	
654	2315	Pistes cyclables	50 000,00	
598	2315	Rénovation jardin Dumaine	40 000,00	
615	2188	Skate park	24 000,00	
598	2188	Matériel CLSH	3 950,00	
586	2188	Matériel ateliers	- 4 400,00	
588	2188	Matériel espaces verts	4 400,00	
020	020	Dépenses imprévues	- 119 540,00	
021	021	Virement de la section de fonctionnement		128 410,00
		Total investissement	128 410,00	128 410,00

C048.02 – Budget annexe assainissement - Décisions modificatives n°1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité, **APPROUVE** les présentes décisions modificatives n°1 du budget annexe assainissement :

Chapitre	Compte	Objet	Dépenses	Recettes
21	2182	Chargeur	120 000,00	
16	1641	Emprunt		120 000,00
		Total investissement	120 000,00	120 000,00

C048.03 – Acquisition de l'ensemble immobilier du Collège Beaussire - Demande de subventions

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix Pour et 5 Contre, **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel hors taxe suivant :

CHARGES		PRODUITS		
	TOTAUX (ht)		TOTAUX (ht)	taux
achat immobilier Collège BEAUSSIRE	1 017 300,00 €	financement externe		
		D.E.T.R.	200 000,00 €	20%
		Contrat de Région	500 000,00 €	49%
		Autofinancement	317 300,00 €	31%
TOTAUX	1 017 300,00 €	TOTAUX	1 017 300,00 €	100%

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du contrat de territoire région, auprès de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.).

C048.04 – Acquisition de matériel alternatif au désherbage chimique - Demande de subvention

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention et signer la convention en soutien à l'acquisition individuelle de matériels alternatifs au désherbage chimique (N° 19-COLPHY-203) auprès de Vendée Eau.

C048.05 - Subvention au comité des œuvres sociales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

ATTRIBUE au comité des œuvres sociales, de la Ville de Luçon et faisant élection de domicile à Luçon (85400) au Forum des Associations, une subvention d'un montant de 1 831,81 € correspondant aux primes annuelles non versées aux agents en congés longue maladie pour l'exercice 2018,

DIT que les crédits sont inscrits sur le budget en cours.

C048.06 - Subventions pour la restauration des façades et des toitures

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

ACCORDE les subventions suivantes :

Nom	Adresse	Montant
M. NADJAR Robert	55 Allée des Soupirs	2 000,00 €
M. et Mme POUPEAU Didier	5 Allée St François	152,85 €
SCI MDC M. GUILLON	5 Av. de Lattre de Tassigny	2 000,00 €
TOTAL :		4 152,85 €

DIT que les crédits sont inscrits sur le compte 20422 du budget principal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame Michèle SIMONET, Adjointe au Maire, à signer tout document à venir se rapportant à ces dossiers.

C048.07 – Pistes cyclables - Demande de subventions

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de l'appel à projet « Continuités cyclables » auprès du Ministère de la transition écologique et solidaire.

C048.08 – SyDEV – Demande de subvention pour étude sur la simulation thermique dynamique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du SyDEV relative à la réalisation d'une simulation thermique dynamique.

C048.09 - SyDEV – Sécurisation d'un passage piétons avenue De Lattre de Tassigny

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
ACCEPTE la participation communale de 5 906,00 € HT relative à la pose de deux panneaux lumineux avertisseurs de passage piétons
AUTORISE Monsieur le Maire à demander toutes les subventions possibles et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

C048.10 - SyDEV – Effacement des réseaux du Boulevard de l'Aumônerie– Avenant n° 1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
ACCEPTE la participation communale de 6 511,00 € HT relative à l'avenant n° 1 pour l'effacement des réseaux Boulevard de l'Aumônerie,
AUTORISE Monsieur le Maire à demander toutes les subventions possibles et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

C048.11 - SyDEV – Eclairage de la rue Henry Renaud – Avenant n° 1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
ACCEPTE la participation communale de 1 976,00 € HT relative à l'avenant n° 1 pour l'éclairage rue Henry Renaud,
AUTORISE Monsieur le Maire à demander toutes les subventions possibles et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

C048.12 - SyDEV - Avenant n° 1 – Déplacement et remplacement d'un candélabre, et remplacement d'un socle béton d'un candélabre

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
ACCEPTE la participation communale de 2 350,00 € HT relative à l'avenant n° 1 pour le déplacement et remplacement d'un candélabre, et le remplacement d'un socle béton d'un candélabre,
AUTORISE Monsieur le Maire à demander toutes les subventions possibles et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

C048.13 - Dénomination d'une nouvelle voie sur la zone économique Ferme Neuve – « Rue de l'Épeautre »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
APPROUVE le nom « Rue de l'Épeautre » sur la zone économique Ferme Neuve,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

C048.14 - Dénomination d'une nouvelle voie lotissement PODELIHA, « Impasse de l'Aubépine»

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
APPROUVE le nom « Impasse de l'Aubépine» pour le futur lotissement rue du Cimetière,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

C048.15 - Frais de scolarité pour l'accueil des enfants des communes voisines dans les écoles primaires pour l'année 2018/2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
DECIDE qu'une participation financière sera demandée aux Communes au titre de l'accueil des élèves dans les écoles primaires lorsque la Commune de résidence de ces élèves n'a pas de structure pour les accueillir,
DIT que la participation financière concerne les élèves des classes maternelles et élémentaires, y compris les classes d'intégration scolaire (ULIS).
FIXE la participation financière aux frais de fonctionnement à hauteur : de 824,01 € par élève scolarisé dans les classes élémentaires, et de 1 693,21 € par élève scolarisé dans les classes maternelles, pour l'année 2018/2019.

C048.16 - Dispositif « Ecole et Cinéma » pour les écoles primaires – Participation de la ville au coût des séances pour l'année scolaire 2018-2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
FIXE la participation de la Ville à 1 €, par séance et par enfant,
DECIDE que l'aide financière de la ville, limitée à 3 projections pour chaque école, sera de :

Ecole maternelle Jean-Moulin :	128,00 €
Ecole élémentaire du Centre :	577,00 €
Ecole élémentaire Jean Moulin :	260,00 €
Soit un total de	965,00 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget en cours.

C048.17 - Ecole des sports – Convention de mise en œuvre des activités animations sportives

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
FIXE la participation de la Ville pour l'intervention d'éducateurs sportifs à 13 euros par heure TTC aux associations concernées.
APPROUVE les termes de la convention « école des sports » pour la saison 2019-2020.
AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur François HEDUIN, Adjoint au Maire, à signer les conventions de mise en œuvre des activités animations sportives.
DIT que cette dépense est prévue sur le budget primitif 2019.

C048.18 - Mise à disposition annuelle des structures sportives

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur François HEDUIN, Adjoint au Maire, à signer les conventions de mise à disposition annuelle des structures sportives,

DECIDE de la gratuité pour la mise à disposition annuelle des structures sportives, citées ci-dessus, aux associations sportives et aux écoles luçonnaises et aux écoles maternelles et primaires luçonnaises.

ACCEPTE les termes du modèle de convention de mise à disposition.

C048.19 - Mise à disposition exceptionnelle des structures sportives

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur François HEDUIN, Adjoint au Maire, à signer les conventions de mise à disposition exceptionnelle des structures sportives,

DECIDE de la gratuité pour la mise à disposition exceptionnelle des structures sportives, citées ci-dessus, aux associations sportives luçonnaises.

ACCEPTE les termes du modèle de convention de mise à disposition.

C048.20 - Théâtre Millandy – Saison culturelle 2018-2019 - Convention de partenariat culturel avec l'association « Le Drôle de Festival » dans le cadre du festival « Le Souffleur d'Arundel » – Concours « Les Scènes du Souffleur »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
CONTRIBUE à l'organisation du festival « Le Souffleur d'Arundel » - Concours « Les Scènes du Souffleur », en décernant « Le Prix Millandy »,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat culturel conclue avec l'association « Le Drôle de Festival », représentée par sa Présidente Madame PUIROUX, Mairie des Sables d'Olonne, 85100 Les Sables d'Olonne.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame Fabienne PARPAILLON, Adjointe au Maire, à signer la convention et toutes les pièces afférentes au dossier.

C048.21 - Théâtre Millandy – Saison culturelle 2019-2020 - Convention de partenariat culturel avec l'association « Comité des fêtes de la Ville de Luçon » dans le cadre de la programmation « Connaissance du Monde »

Madame Corinne TIBURCE ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

CONTRIBUE à l'organisation des conférences dans le cadre de la programmation « Connaissance du Monde » sur la saison 2019-2020 en mettant à disposition la structure municipale Théâtre Millandy et son personnel,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat culturel conclue avec l'association « Comité des fêtes de la Ville de Luçon », représentée par son Président Monsieur Matthieu RALLET, faisant élection de domicile à Forum des Associations, 85400 Luçon.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame Fabienne PARPAILLON, Adjointe au Maire, à signer la convention et toutes les pièces afférentes au dossier.

C048.22 - Création d'un poste d'ingénieur principal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

CREE un poste d'ingénieur principal à temps complet à compter du 1^{er} août 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou Madame Michèle SIMONET, Adjointe au Maire, à signer l'arrêté correspondant,

DIT que les crédits nécessaires seront affectés au chapitre 012.

C048.23 – Rénovation kiosque de musique du Jardin Dumaine – Avenant à la convention d’appel à souscription Fondation du Patrimoine

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’Unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l’avenant à la convention de souscription avec la fondation du Patrimoine pour permettre la rénovation du kiosque de musique du Jardin Dumaine.

La séance est levée à 20 h 19.

Pour extrait conforme
Pierre-Guy PERRIER
Maire de Luçon.
Publié et Affiché
Le 5 juillet 2019